

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CANNES ET
LA S.A.S.P. A.S. CANNES FOOTBALL**

AVENANT N° 1

Entre :

La Ville de Cannes représentée par son Député-Maire en exercice, Monsieur Bernard BROCHAND, lui-même représenté par Madame Odile GOUNY-DOZOL, Conseiller Municipal délégué aux Sports, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2008,

ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et:

La Société Anonyme, Sportive et Professionnelle (S.A.S.P.) A.S. Cannes Football dont le siège social est sis au Stade Pierre de Coubertin - 06150 Cannes-La Bocca, représentée par son Président, Monsieur Michel SCOTTO, dûment habilité lors de l'Assemblée Générale en date du 19 avril 2008,

ci-après dénommée « la Société »,

d'autre part,

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit :

Une convention dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Cannes soutient la S.A.S.P. A.S. Cannes Football en contrepartie des missions d'intérêt général que cette dernière entend accomplir pour l'année sportive 2008-2009, a été signée entre les deux parties en date du 11 août 2008.

Cette convention d'une durée d'une année, conclue le 11 août 2008, prend effet à compter du 1^{er} juillet 2008 et prendra fin le 30 juin 2009.

Attendu que la Ville de Cannes entend développer quantitativement et améliorer qualitativement les actions menées par les joueurs et entraîneurs de l'Equipe Première au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles primaires cannoises, des jeunes licenciés de l'école de football amateur, et des jeunes des quartiers sensibles,

Il a été décidé de modifier et de définir plus précisément le programme d'actions de la S.A.S.P. A.S. Cannes Football.

A ce titre, il convient donc d'établir un avenant à la convention en cours entre la Ville et la Société jusqu'à l'expiration de ladite convention.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

Il y a lieu de modifier les articles suivants :

l'article 2 de la convention portant sur les missions d'intérêt général assumées par la Société.

ARTICLE 1 - Modification de l'Article 2

Il convient de lire en lieu et place de l'article 2 la rédaction suivante :

Article 2 - Missions d'intérêt général

Les missions d'intérêt général accomplies par la Société comprennent :

1. l'intervention des joueurs et/ou entraîneurs dans les écoles primaires durant le temps péri-scolaire à raison de 12 heures minimum par mois (pratique sportive, sensibilisation à la lutte contre la violence, au respect des règles, de l'adversaire, de l'arbitre..) ;

Un calendrier de ces interventions sera mis en place en tenant compte des rencontres et entraînements de l'Equipe Première. Ce calendrier sera annexé à l'avenant.

Ces actions se dérouleront les lundis de 11h30 à 13h30 et 16h30-18h30, dans les différentes écoles primaires cannoises (Z.E.P et hors Z.E.P.) susceptibles de recevoir ce genre d'activités.

Une fiche attestant de la réalisation de ces actions devra être signée, après chaque intervention, par l'intervenant de la S.A.S.P. et le responsable « accueil » de l'école concernée.

Un référent, de préférence titulaire d'un Brevet d'Etat, devra être désigné par la S.A.S.P.

Par ailleurs, pendant les vacances scolaires, en partenariat avec les M.J.C. et CANNES JEUNESSE, les joueurs et/ou entraîneurs proposeront une animation « football » sur les terrains multisports du parc Picaud. Ces animations se dérouleront les lundis entre 14h00 et 16h00.

2. 36 séances le mercredi après-midi : interventions auprès des jeunes de l'école de football de l'A.S. Cannes Football (débutants, poussins, benjamins ...)

3. la Société, en collaboration avec les associations qui œuvrent dans les quartiers difficiles, mettra en place 20 animations avec des entraînements, démonstrations et tournois de futsal ;

Ces animations auront lieu dans les gymnases des Mûriers, Ranguin et Marcel Pagnol, entre 20 h et 22 h.

4. à la demande de l'Education Nationale, la Société interviendra dans une ou plusieurs écoles primaires, dans le cadre d'un projet pédagogique et mettra en place un projet spécifique et un suivi autour du football (arbitrage, lutte contre la violence, respect de l'adversaire, etc..) ;

5. l'intervention des joueurs et/ou entraîneurs et du responsable de la sécurité auprès des clubs de supporters afin de les sensibiliser à la lutte contre la violence dans les stades, à l'occasion de chaque match de championnat national.

Un compte-rendu devra être établi par la S.A.S.P. après ces séances de sensibilisation.

D'une manière générale, la S.A.S.P. devra s'assurer de la « traçabilité » de toutes les actions menées.

ARTICLE 2

Il n'est rien changé aux autres articles de la convention qui conservent leur plein effet.

ARTICLE 3 - Durée de l'avenant

Le présent avenant est consenti et accepté à compter du 1^{er} août 2008 jusqu'à la date d'expiration de la convention.

Il sera exécutoire de plein droit dès sa transmission à la Sous-Préfecture de Grasse (Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires

Pour la SAS.P.
A.S. Cannes Football,
Le Président,

Pour la Ville de Cannes,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal
délégué aux Sports,

Michel SCOTTO

Odile GOUNY-DOZOL

**PLANNING DES INTERVENTIONS
DE LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE DE L'AS CANNES FOOTBALL
DANS LE CADRE DU TEMPS DE L'ENFANT**

ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

DE NOVEMBRE 2008 A FEVRIER 2009

Ecole Frédéric Mistral entre 12h et 13h30	Lundi 10/11/08	Lundi 17/11/08	Lundi 24/11/08	Lundi 01/12/08	Lundi 08/12/08	Lundi 15/12/08
	Lundi 05/01/09	Lundi 12/01/09	Lundi 19/01/09	Lundi 26/01/09	Lundi 02/02/09	Lundi 09/02/09
Ecole Bocca Verrerie entre 16h30 et 18h	Lundi 10/11/08	Lundi 17/11/08	Lundi 24/11/08	Lundi 01/12/08	Lundi 08/12/08	Lundi 15/12/08
	Lundi 05/01/09	Lundi 12/01/09	Lundi 19/01/09	Lundi 26/01/09	Lundi 02/02/09	Lundi 09/02/09

DE MARS 2009 A JUIN 2009

Ecole Saint Exupery entre 12h et 13h30	Lundi 09/03/09	Lundi 16/03/09	Lundi 23/03/09	Lundi 30/03/09	Lundi 06/04/09	Lundi 04/05/09
	Lundi 11/05/09	Lundi 18/05/09	Lundi 25/05/09	Lundi 08/06/09	Lundi 15/06/09	Lundi 22/06/09
	Lundi 29/06/09					
Ecole Bocca Parc entre 16h30 et 18h	Lundi 09/03/09	Lundi 16/03/09	Lundi 23/03/09	Lundi 30/03/09	Lundi 06/04/09	Lundi 04/05/09
	Lundi 11/05/09	Lundi 18/05/09	Lundi 25/05/09	Lundi 08/06/09	Lundi 15/06/09	Lundi 22/06/09
	Lundi 29/06/09					

VACANCES SCOLAIRE 2008/2009 avec les enfants et adolescents de Cannes Jeunesse et MJC aux city-stades du Parc Picaud

Toussaint de 14h à 16h	Lundi 27/10/08	Lundi 03/11/08
Noël de 14h à 16h	Lundi 22/12/08	Lundi 29/12/08
Hiver de 14 à 16h	Lundi 23/02/09	Lundi 02/03/09
Printemps de 14 à 16h	Lundi 20/04/09	Lundi 27/04/09